

Textes de références

En résumé :

Pour la gestion des documents, les circulaires les plus utiles sont celles de 2004, 2009 et 2014.

- Code du Patrimoine : partie législative, livre II Archives (dispositions issues principalement de la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives)
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (JO du 7 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004) : relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. (*les fichiers électroniques comportant des renseignements d'ordre privé doivent être déclarés à la CNIL*)
- Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 (JO du 18 juillet 1978, modifiée par l'ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005) : loi portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.
- Décret n°2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du code général des collectivités territoriales (*tenue des registres*).
- Circulaire AD 93-1 du 11 août 1993 : instruction pour le tri et la conservation aux Archives communales des documents postérieurs à 1982 produits par les services et établissements publics des communes.
- **Circulaire conjointe du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et du ministre de la Culture et de la Communication IOCB 1032174C du 14 décembre 2010 relative à la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements (*tenue des registres*).**
- **Instruction DPACI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004 : traitement et conservation des archives relatives aux élections politiques postérieures à 1945.**
- Instruction DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 : tri et conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale (*écoles*).
- **Instruction DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 : Tri et conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales. (*annule et remplace les parties concernées de la circulaire de 1993*).**
- Note d'information DGP/SIAF/2011/019 du 18 octobre 2011 relative à la reliure des registres de délibérations des communes et de certains de leurs groupements (*interdiction de la reliure par serrage*).
- **Note d'information DGP/SIAR/2014/001 du 10 janvier 2014 concernant les mesures de simplification relatives au tri et à la conservation des dossiers individuels des agents publics (*annule et remplace la partie concernée de la circulaire de 2009*).**
- **Préconisations DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques (*annule et remplace la circulaire de 1993*).**

CONTACT

Catherine PROVOST
Responsable du Service
d'archivistes itinérants
Nolwen DOITTEAU
Archiviste itinérante
Tél. : 05 49 49 12 10
Fax : 05 49 49 12 11
archiviste@cdg86.fr
www.cdg86.fr
mise à jour : avril 2015